



54, Rue de l'Arbre Sec – 75 001 Paris
01 42 60 11 49 - www.snpespjj-fsu.org
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



40, rue Pascal – 75 013 Paris
01 45 87 03 39 - www.psychologues.org/
snp@psychologues.org

Ce vendredi 11 Mai 2012 la CAP des psychologues ne s'est pas tenue. Les représentants élus des deux Organisations Syndicales n'ont pas siégé. Nous avons fait le choix de ce moyen d'action en réponse au courrier qui nous a été adressé le 9 mai par M. Daumas, directeur de la PJJ.

Ce courrier (ci-joint) nous annonce qu'il revient sur ses engagements de négociations sur la fonction FIR. Il contient un compte-rendu de la réunion du 3 avril, que nous attendions depuis cette date, dans lequel nous constatons pour certains points des avancées et sur d'autres une interprétation inexacte de nos points d'accord, par exemple sur l'accord préalable à toute absence dont les modalités restaient à définir.

M. DAUMAS accuse encore une fois les Organisations Syndicales de rompre le dialogue social. Notre recours en Conseil d'Etat est présenté comme la cause de cette rupture, alors qu'il n'en est rien : ce recours peut être suspendu à tout moment selon l'évolution des négociations.

Par ailleurs, le calendrier des rencontres ne nous a jamais été communiqué comme il l'affirme et ce, malgré nos demandes.

Vous trouverez ci-dessous la déclaration préliminaire dont nous avons fait la lecture ce matin à l'AC. Il nous a été dit qu'aucune réponse ne serait fournie dans la journée. Selon les textes, l'Administration Centrale doit reconvoquer cette CAP dans un délai de 15 jours maximum. Dans cet intervalle nous sommes dans l'attente d'une réponse de l'Administration.

Il est évident que cette première interpellation doit être suivie par une mobilisation de l'ensemble des personnels attachés à la pluridisciplinarité et bien entendu de celle des psychologues qui doit se poursuivre et s'intensifier.

Dès aujourd'hui nous allons joindre la CGT et la CFDT, engagées dans l'action intersyndicale, afin de demander une audience à l'Administration Centrale et de vous proposer des modalités d'action dans les jours à venir.

Les représentants élus à la CAP



54, Rue de l'Arbre Sec – 75 001 Paris
01 42 60 11 49 - www.snpespji-fsu.org
snpes.pji.fsu@wanadoo.fr



40, rue Pascal – 75 013 Paris
01 45 87 03 39 - www.psychologues.org/
snp@psychologues.org

DECLARATION PRELIMINAIRE à la CAP du 11 Mai 2012

Les représentants élus des psychologues ont pris, avec leurs Organisations Syndicales, et leur conseil juridique une décision de recours au Garde des Sceaux portant sur les conditions d'exercice de la fonction FIR que la note provisoire du 17 Octobre 2011 remet gravement en question.

Une réponse a été apportée par le cabinet du Garde des Sceaux qui affirme que « *la note contestée ne revient nullement sur les précédentes* ».

A titre conservatoire, pour ne pas « sortir » des délais impartis à sa validité (deux mois) et protéger nos droits au cas où les négociations n'aboutiraient pas, un recours en Conseil d'Etat a été déposé par les organisations syndicales le 16 Avril.

Ce recours était d'autant plus important à cette date que le calendrier des négociations se faisait attendre, ainsi que le PV de la réunion du 3 Avril 2012.

Alors même que nous avons tenu à lui écrire notre volonté d'une solution négociée et l'aspect conservatoire de ce recours, le Directeur de la PJJ a pris prétexte de ce recours pour revenir sur son engagement d'arrêter un calendrier des négociations, calendrier qui ne nous a d'ailleurs jamais été communiqué.

Nous ne pouvons pas accepter que **l'exercice d'un droit légitime interdise le dialogue social. Cette décision unilatérale de Mr DAUMAS de geler les négociations – par un courrier daté du 9 Mai** – est dans la continuité des diverses attaques contre notre profession et contre un « vrai travail » pluridisciplinaire de qualité.

Il est intolérable de voir se poursuivre ce plan de destruction de la clinique et de l'exercice de notre profession, qui fragilise fondamentalement les réponses apportées aux mineurs et à leurs familles, par l'institution.

C'est la raison pour laquelle nos deux organisations ont pris la décision de ne pas siéger à cette session du 11 Mai de la CAP. Nous sommes conscients des désagréments qui en résulteront pour les candidats à la mutation.

Mais nous savons aussi que c'est dans l'intérêt collectif de la profession de ne pas renoncer aux droits légitimes de défense de la fonction FIR ni à des conditions de travail nous permettant de l'exercer.

Toute la profession attend un moratoire de l'application de la Note provisoire du 17 Octobre 2011 qui génère une inégalité de traitement sur le territoire et des abus de pouvoir dangereux.

Nous, représentants de cette profession, vous demandons le gel de cette note et la reprise immédiate des négociations annoncées.

Notre participation à cette CAP dépendra des changements indispensables maintenant dans la gestion des Ressources Humaines et dans la politique menée à la PJJ.

Les représentants élus à la CAP

Pour le SNP
Bilitis DELABRE
Geneviève LUTZ
Christine MANUEL
Sibylle MILLION

Pour le SNPES/FSU/PJJ
Lysia EDELSTEIN
Anne LEROY-GASMI
François PACAUD
Alexia PEYRE